



Profil de baignade de la plage de Kervoyal 2023– Type 1

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollutions potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité.

La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignade.

Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage.

Description de la zone de baignade

Nature : sable / **Longueur :** 350 mètres / **Largeur :** 420 mètres (plage et estran)

Fréquentation maximale : 3 000 à 4 000 personnes

Equipements : sanitaire public norme PMR à 50 mètres intégré dans la dune, poubelles, cabines de plage, bancs publics

Accessibilité aux animaux : interdits du 01/05 au 31/10 (signalisation posée aux accès de plage)

Autres activités : promenade, loisirs nautiques, plaisance

Zone riveraine : environnement urbanisé

Occupation du sol : bassin versant urbanisé en totalité

Population permanente : 1839 habitants (INSEE – 2019)

Personne Responsable de l'Eau de Baignade : Mr le Maire de Damgan

Plage accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) : la Grande Plage de Damgan (fauteuil hippocampe disponible à la SNSM)

Qualité du milieu marin

Historique de la qualité de l'eau de baignade :

	2018	2019	2020	2021	2022
Classement selon la directive de 2006	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité

La qualité de l'eau de baignade est évaluée sur la base des analyses microbiologiques des 5 dernières années.

Il existe trois classes : Bonne qualité, Qualité Moyenne et Qualité Mauvaise.

Sur la plage de Kervoyal, la qualité de l'eau est conforme vis-à-vis de l'usage de baignade.

Plan d'actions

- Contrôle des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales du bassin versant en 2015, poursuivi jusqu'en 2020 avec mises en conformité,
- Curage préventif de tous les réseaux d'eaux pluviales du bassin versant se rejetant sur la petite plage et la cale,
- Entretien principalement manuel de la plage une ou deux fois par semaine pendant la saison estivale,
- Rappel auprès des titulaires de mouillages pour la bonne gestion des eaux grises de leurs bateaux et corps morts,
- Signalisation des sanitaires depuis la plage,
- Opérations citoyennes de nettoyage de la plage,
- Entretien différencié de la dune et du talus limitant la plage toute l'année,
- Préparation de la plage en avant saison par entretien mécanisé.

Gestion préventive des eaux de baignade

Contact Mairie de DAMGAN : mairie@damgan.fr ☎: 02 97 41 10 19

Contact ARS 56 : Pôle Santé Environnement / 32, Bd de la Résistance / 56019 VANNES Cédex ☎ 02 37 62 77 00

